

Catalogue de propositions pour soutenir le principe de milice

- Synthèse des réponses obtenues lors des interviews -

- Faire prendre conscience que les acteurs économiques profitent, eux aussi, du système de milice.
- Mettre en avant que le milicien apporte des connaissances supplémentaires, ainsi que des compétences qui contribuent au développement d'atouts qui seront très utiles aux entreprises et/ou qui préparent à la vie professionnelle.
- Se rendre compte que les collaborateurs miliciens renforcent leurs réseaux et l'élargissent en s'ouvrant à d'autres domaines.
- Rappeler que la prise en charge des formations continues est du ressort des employeurs.
- La mise en place de modèles de travail qui rendent possible la prise en charge d'un tel mandat.
- En donnant l'exemple. Si le patron est lui-même engagé comme milicien, il sera plus aisé aux employés de s'investir.
- En demandant aux entreprises ce dont elles ont besoin.
- Trouver le bon équilibre afin que l'employé et le milicien puissent remplir pleinement leurs différentes missions.
- Communiquer le fait que d'employer des miliciens est aussi un atout pour l'entreprise.
- Sensibiliser les employeurs sur la signification et importance des missions de milicien.
- Que les personnes se rendent compte qu'il est très intéressant de mettre ces expériences en valeur sur leur CV, ce qui peut faire la différence entre deux candidats avec des niveaux académiques et d'expériences équivalents.
- Mettre en avant que le milicien va pouvoir apporter des réponses à des situations spécifiques.
- Rappeler que s'engager bénévolement pour une bonne cause augmente également l'estime de soi.
- Se rendre compte qu'en montrant un soutien financier aux associations locales, les entreprises montrent également qu'elles soutiennent le tissu associatif.

Mesures favorisant le principe de milice selon HR Swiss

- Décharge heures pour participation à des comités associatifs
- Participation de l'entreprise à des plateformes comme Alaya pour encourager et mettre à disposition des activités associatives ou de bénévolat
- Congé sabbatique (payé ou pas) d'une durée fixée, ex : 3 mois, pour participer à des projets spécifiques
- Droit aux APG pour 2 journées de milice par année (critères à définir)
- Horaires flexibles (matin et soir) pour les participants à des activités de milice, particulièrement communales qui sont en manque de ressources (du patrouilleur scolaire au conseiller communal)
- Attribution de congés spéciaux aux employés pour des activités bénévoles à buts non lucratifs (ou décharge forfaitaire)
- Parrainage d'associations, sponsoring ou contribution en ressources humaines pour des événements spécifiques
- Mandats confiés à des associations au lieu de prestataires professionnels
- Accueil dans les locaux d'entreprise (mise à disposition de salles pour les réunions et les AG) ;
- "Entreprises soutenance" - Recueil d'entreprise disposées à mettre à disposition gratuitement leur infrastructure (salle de séance pour comité et/ou salle d'événement pour manifestation) - conditions à définir
- Prise en considération des expériences bénévoles dans le cadre de la fixation du salaire à l'engagement
- Contribution à la visibilité d'activités associatives dans les canaux de communication internes (intranets, journaux d'entreprise)
- Soutien financier pour des engagements associatifs, par exemple en prenant en charge la cotisation annuelle
- Recommandation écrite quand quelqu'un est au milice - sorte de certificat de travail
- L'obligation aux entreprises de donner 2 jours de milice

Idées des comités de sections régionales – compilé sans modification par HR Swiss le 30 octobre 2023



**Retrouvez toutes informations
concernant le principe de milice**
Via le QR-Code ou ce lien :
<https://www.ssst.ch/fr/milice>

**SSST Société Suisse
de Sécurité au Travail**
Case postale 160
1701 Fribourg
info@ssst.ch

